

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** QUICKFLOC / QUICKFLOC S**No CAS:** 7782-63-0
Numéro CE: 231-753-5
Numéro index: 026-003-01-4
Numéro d'enregistrement EU REACH: 01-2119513203-57-xxxx**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées de la substance ou du mélange**Agents de floculation et précipitation
Épuration des eaux usées
Traitement de l'eau
Réduction du chromate
Utilisation à des fins de réhabilitation des terres
Lutte contra la chlorose
Fabrication des pigments
Matériel aide galvanique**Utilisations déconseillées**

néant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/Fournisseur:** KRONOS INTERNATIONAL, Inc.
KRONOS ecochem
Peschstrasse 5
51373 Leverkusen, Allemagne
Tel.: INT +49 214 356-0**1.4 Numéro d'appel d'urgence**KRONOS INTERNATIONAL, Inc. (Allemagne)
Tel.: INT + 49 214 356-4444
France:
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
centres Anti-poison Français
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7Belgique:
Numéro d'appel d'urgence: 070 245 245
Centre Antipoisons
7 jours sur 7, 24 heures sur 24Du Grand-Duché de Luxembourg:
Numéro d'appel d'urgence: 8002 5500

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 1)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement
(CE) n° 1272/2008
Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux
déterminants pour l'étiquetage:
Mentions de dangersulfate ferreux, heptahydrate
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un
équipement de protection du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE
ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver
abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec
précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les
lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent
être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la
réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS Désignation

7782-63-0 Sulfate de fer, heptahydrate

Numéro CE:

231-753-5

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 2)

Numéro index: 026-003-01-4
Limites de concentration
spécifiques Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 25 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Protéger l'oeil intact
Recourir à un traitement médical

après ingestion : Rincer la bouche et boire de l'eau en abondance.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Le produit n'est pas combustible
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :
Anhydride sulfureux (SO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Adapter les mesures de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuelle.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas envoyer incontrôlé dans le sous-sol ni dans les terrains.
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
Le produit n'est pas combustible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux****et conteneurs de stockage :**

Matériel approprié pour les contenants et les tuyaux: en plastique ou en acier

Indications concernant le stockage commun :

non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker à sec
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
La température de stockage <30° C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Que ceux spécifiés dans la section 1.2 n'utilise pas d'autres utilisations finales spécifiques sont prévues.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****CAS: 7782-63-0 sulfate ferreux, heptahydrate**

VME (France) -

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 4)

VL (Belgique) Valeur à long terme: 1 mg/m³
en Fe**DNEL****Employé**

Oral (Employé): 13,95 mg/kg/d (Effets long-term systémiques)

Consommateurs

Oral (Consommateurs): 99,6 mg/kg/d (Effets aigus systémiques)

1,4 mg/kg/d (Effets long-term systémiques)

Dermique (Consommateurs): 6,97 mg/kg/d (Effets long-term systémiques)

PNEC

Le fer est un oligo-élément essentiel pour les poissons, invertébrés et plantes aquatiques. La toxicité directe n'a pas été démontrée expérimentalement. Par conséquent, aucune PNEC a été dérivée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Information pour limiter et contrôler l'exposition sont à l'annexe de la FSDS dans les scénarios d'exposition respectifs.

Contrôles techniques appropriés

Pas d'autre indications, voir section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Dans le chapitre 8, les mesures de protection personnelle généralement reconnus sont énumérés qui répondent aux normes de l'industrie chimique. Des informations spécifiques et d'exigences détaillées figurent dans les scénarios d'exposition dans l'annexe à la fiche de données de sécurité. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

En cas de dépassement de la limite utiliser une protection respiratoire conformément à la législation nationale.

Protection des mains:Exigences selon EN 374
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.**Matériau des gants:**

Détails de la matière constitutive du gant visées à l'annexe à la fiche de données de sécurité.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Les détails sont mentionnés dans les scénarios d'exposition dans l'annexe à la fiche de données de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 5)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Information pour limiter et contrôler l'exposition sont à l'annexe de la FSDS dans les scénarios d'exposition respectifs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**Indications générales.**

Couleur :	vert
Odeur :	faible, caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	ca. 64°C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
Point éclair :	non applicable
Température de décomposition :	non applicable
pH (400 g/l) à 20°C	2,5
Viscosité : dynamique à 20°C:	3 mPas (Solution avec 400 g/l)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 10°C:	400 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20°C:	1,89 g/cm ³
Densité en vrac à 20°C:	0,9 - 1,1 t/m ³
Caractéristiques des particules	Sel humide (humidité résiduelle < 4%), distribution de la taille des particules du produit dans la forme de livraison ne peut pas être déterminée.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aspect:**Etat physique:**

cristallin

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

Vitesse d'évaporation.

Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique**Substances et mélanges explosibles**

néant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

néant

Gaz comburants

néant

Gaz sous pression

néant

Liquides inflammables

néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 6)

Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique Décomposition thermique / conditions à éviter	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Pertes d'eau de cristallisation en cas de fort réchauffement
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Non pertinent
10.4 Conditions à éviter	Pas d'autre indications, voir section 7.
10.5 Matières incompatibles	Pas d'autre indications, voir section 7.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Pas d'autre indications, voir point 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :	Nocif en cas d'ingestion.
Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :	
Oral	LD50 1.096 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50 > 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 mg/m ³ pas de données disponibles
de la peau :	Provoque une irritation cutanée.
des yeux :	Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 7)

Sensibilisation :	LLNA-Test: Aucun effet de sensibilisation.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë à chronique :

Oral NOAEL 274 mg/kg/d (rat) (OECD422)

Dermique NOAEL mg/kg/d
pas de données disponiblesInhalatoire NOAEC mg/m³
pas de données disponibles**11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien**

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité	Les données expérimentales ne sont pas disponibles. Dans des conditions de test standard, l'ion Fe ²⁺ n'est pas stable, il est oxydé en ions Fe ³⁺ . De Fe ³⁺ -sels avec des taux de conversion élevé de fer insoluble (III) d'hydroxyde de Fe(OH) ₃ est formé, de sorte que le système d'essai est retiré du Fe ²⁺ . En outre, le fer joue un rôle important dans les processus biologiques, l'homéostasie du fer est étroitement contrôlée. Ceci suggère que le fer n'est pas toxique pour l'environnement aquatique.
12.2 Persistance et dégradabilité	Non pertinent pour les substances inorganiques.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Le fer est un oligo-élément essentiel pour les organismes et joue un rôle important dans les processus biologiques. L'absorption du fer par les processus homéostatique strictement contrôlés. L'enrichissement est à prévoir.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 8)

12.4 Mobilité dans le sol	La substance n'est pas mobile dans le sol.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT et vPvB l'annexe XIII de REACH.
PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
12.7 Autres effets néfastes	
Autres indications écologiques :	
Indication AOX :	<2 mg/kg

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	
Catalogue européen des déchets:	Code des déchets dépendant d'origine
Emballages non nettoyés :	
Recommandation :	Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucune substance dangereuse pour l'environnement.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Approuvé.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

la substance n'est pas comprise

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

Prescriptions nationales :**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****A noter:**

KRONOS information technique 2.01

"Sels - de dosage, des transports, de stockage"

15.2 CSA**Extrêmement préoccupantes (SVHC) au titre de REACH, l'article 57**

Le produit n'est pas disponible en tant que substances extrêmement préoccupantes et il ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique :

Global Quality Management

Contact :

KRONOS INTERNATIONAL, Inc.

Tel.Nr.: INT + 49 214 356-0

e-mail: MSDS@kronosww.com

Date de la version précédente:

02.06.2022

Numéro de la version**précédente:**

9.00

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 10)

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport
à la version précédente**

Modification en conformité avec CE no. 2020/878

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition 1

1. Désignation brève du scénario d'exposition

ES 1: Utilisation industrielle de Quickfloc/Quickfloc S

2. Description des activités/ procédés considérés dans le scénario d'exposition

Traitement des eaux: traitement des eaux usées et des boues de conditionnement
Traitement de l'eau: utilisation au profit de séchage de l'eau potable et industrielle
Elimination de H₂S (traitement du biogaz et des eaux usées)
Utilisation comme matière première pour la production de pigments et d'autres composés de fer
Utilisation dans la fabrication de ciment (chromate)
Utilisez dans la galvanoplastie
Utilisation à des fins de réhabilitation des terres
Utiliser des produits chimiques agricoles
Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Production de mélanges et solutions

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
PROC22 Fabrication et traitement de minéraux et/ou de métaux à une très haute température
PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance
ERC2 Formulation dans un mélange

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 12)

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

3. Conditions d'utilisation**3.1 Durée et fréquence****Travailleur**

5-7 jours de travail/semaine.

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail

Environnement

Quantité annuelle utilisée sur chaque site: jusqu'à 2000 t (Fe)

Quantité de commandes typique: 25 (produit)

Emission par jour et par site: 365

4. Paramètres physiques**4.1 Etat physique**

solide

4.2 Concentration de la substance dans le mélange

Matière première.

4.2 Concentration de la substance en solution

max. 500 g/l

5. Autres conditions d'utilisation**5.1 Autres conditions****d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Rien

5.2 Autres conditions**d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Rien

5.3 Autres conditions**d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

5.4 Autres conditions**d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

(suite page 14)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 13)

6. Mesures de gestion des risques**6.1 Protection du travailleur****6.1.1 Mesures de protection organisationnelles**

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.
Mettre à disposition les instructions d'utilisation / la fiche de poste.
S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

6.1.2 Mesures techniques de protection

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

6.1.3 Mesures personnelles de protection

D'autres mesures qui répondent à la norme dans l'industrie chimique: Fiche technique de sécurité, chapitre 8
Type de gants et résistance:
Caoutchouc chloroprène
Résistance à:
acide sulfurique
Valeur pour la perméabilité: taux \geq 480 min (EN 374)

6.2 Mesures pour la protection du consommateur

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

6.3 Mesures de protection de l'environnement**6.3.1 Air**

Pas une voie d'exposition.

6.3.2 Eau

Le produit est utilisé pour le traitement de l'eau et mis en œuvre sans faillir.

6.3.3 Sol

Le produit est utilisé comme composant de produits chimiques agricoles.
Le produit est utilisé comme traitement de sol.

Remarques

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

7. Mesures pour l'élimination**7.1 Procédés d'élimination**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Code des déchets dépendant d'origine

7.3 Type du déchet

Restes de produit solides
Solution aqueuse

8. Estimation de l'exposition Travailleur (oral)

Aucune exposition orale significative

Travailleur (cutané)

La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 0,0017 mg/kg/jour (PROC 1, 3).
La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 0,0034 mg/kg/jour (PROC 2, 5, 8b, 9).

(suite page 15)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 14)

La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 0,017 mg/kg/jour (PROC 15).
La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 0,14 mg/kg/jour (PROC 22).
La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 1,41 mg/kg/jour (PROC 26).
La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 3,43 mg/kg/jour (PROC 4).
L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

**Travailleur (inhalation)
RCR (Ratio Caractérisation des
Risques)**

Aucune exposition par inhalation significative

Caractérisation des risques Ratio RCR (exposition par voie cutanée) = 0,0001 - 0,3

Environnement

Dans cette évaluation, un examen plus approfondi de l'exposition environnementale ne est pas nécessaire, car aucun PNEC ont été tirées.

Consommateur

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

**9. Guide pour l'utilisateur en
aval**

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.

(suite page 16)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 15)

Annexe: Scénario d'exposition 2

1. Désignation brève du scénario d'exposition

ES 2: Utilisation professionnelle des Quickfloc/Quickfloc S

2. Description des activités/ procédés considérés dans le scénario d'exposition

Traitement des eaux: traitement des eaux usées et des boues de conditionnement
Traitement de l'eau: utilisation au profit de séchage de l'eau potable et industrielle
Elimination de H₂S (traitement du biogaz et des eaux usées)
Utilisation comme matière première pour la production de pigments et d'autres composés de fer
Utilisation dans la fabrication de ciment (chromate)
Utilisez dans la galvanoplastie
Utilisation à des fins de réhabilitation des terres
Utiliser des produits chimiques agricoles
Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Production de mélanges et solutions

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation dans un mélange
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

(suite page 17)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 16)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

3. Conditions d'utilisation**3.1 Durée et fréquence****Travailleur**

5-7 jours de travail/semaine.

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail

Environnement

Quantité annuelle utilisée sur chaque site: jusqu'à 2000 t (Fe)

Quantité de commandes typique: 25 (produit)

Emission par jour et par site: 365

4. Paramètres physiques**4.1 Etat physique**

solide

4.2 Concentration de la substance dans le mélange

Matière première.

4.2 Concentration de la substance en solution

max. 500 g/l

5. Autres conditions d'utilisation**5.1 Autres conditions****d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Rien

5.2 Autres conditions**d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Rien

5.3 Autres conditions**d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

5.4 Autres conditions**d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

6. Mesures de gestion des risques**6.1 Protection du travailleur****6.1.1 Mesures de protection organisationnelles**

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mettre à disposition les instructions d'utilisation / la fiche de poste.

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

6.1.2 Mesures techniques de protection

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

(suite page 18)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 17)

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

6.1.3 Mesures personnelles de protection

D'autres mesures qui répondent à la norme dans l'industrie chimique: Fiche technique de sécurité, chapitre 8

Type de gants et résistance:

Caoutchouc chloroprène

Résistance à:

acide sulfurique

Valeur pour la perméabilité: taux \geq 480 min (EN 374)**6.2 Mesures pour la protection du consommateur**

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

6.3 Mesures de protection de l'environnement**6.3.1 Air**

Pas une voie d'exposition.

6.3.2 Eau

Le produit est utilisé pour le traitement de l'eau et mis en œuvre sans faillir.

6.3.3 SolLe produit est utilisé comme composant de produits chimiques agricoles.
Le produit est utilisé comme traitement de sol.**Remarques**

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

7. Mesures pour l'élimination**7.1 Procédés d'élimination**Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Code des déchets dépendant d'origine**7.3 Type du déchet**Restes de produit solides
Solution aqueuse**8. Estimation de l'exposition Travailleur (oral)**

Aucune exposition orale significative

Travailleur (cutané)

La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 0,0017 mg/kg/jour (PROC 3).

La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 0,0034 mg/kg/jour (PROC 2, 5, 8b, 9).

La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 0,017 mg/kg/jour (PROC 15).

La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 0,14 mg/kg/jour (PROC 22).

La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 3,43 mg/kg/jour (PROC 4, 19).

La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance 6,86 mg/kg/jour (PROC 8a).

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (inhalation)

Aucune exposition par inhalation significative

(suite page 19)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2023

Révision: 28.03.2023

Numéro de version 10.00 (remplace la version 9.00)

Nom du produit QUICKFLOC / QUICKFLOC S

(suite de la page 18)

RCR (Ratio Caractérisation des Risques)

Caractérisation des risques Ratio RCR (exposition par voie cutanée) = 0,0001 - 0,5

Environnement

Dans cette évaluation, un examen plus approfondi de l'exposition environnementale ne est pas nécessaire, car aucun PNEC ont été tirées.

Consommateur

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

9. Guide pour l'utilisateur en aval

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.

FR